

CAHIER DES CHARGES

FORMATION AVANCEE

ACQUISITION DU PROGRAMME D'AIDE A LA COMMUNICATION ET AU LANGAGE TECHNIQUE : MAKATON

DESCRIPTION DU PROJET

Le **Service de psychopathologie** de l'enfant et de l'adolescent du Secteur de psychiatrie infanto-juvénile du 16^{ème} arrondissement de Paris (IJ08), accueille les enfants et les adolescents (jusqu'à 18 ans) présentant des troubles psychiques.

Les soins peuvent être dispensés dans différentes structures, ambulatoires et hospitalières. Ce service assure des actions de soins de diagnostics, d'accueil, d'orientation, d'information, de prévention et participe également à la formation universitaire des internes, ainsi qu'à la recherche et à l'enseignement.

Le **Centre de jour pour jeunes enfants, comprenant une unité de soins en ambulatoire et d'hospitalisation de jour** est rattaché au service de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent du 16^{ème} arrondissement de Paris (IJ08). Il accueille des enfants âgés de 18 mois à 6 ans présentant des troubles du développement (troubles du langage associés à des handicaps divers : retard mental, autisme, troubles spécifiques du langage, atteintes neurologiques affectant la communication). Ce centre de jour est localisé au sein de l'Institut Paris Brune (IPB), dans le 14^{ème} arrondissement de Paris. Il compte 10 places, en hospitalisation de jour.

Cette équipe est composée d'un Praticien Hospitalier, d'un médecin assistant spécialiste, d'un encadrement supérieur et de proximité, de paramédicaux, d'éducateurs, d'un enseignant, d'assistants socio-éducatifs, de psychologues et d'administratif.

Ce centre de jour poursuit son ambition d'adapter son offre de soins aux évolutions des besoins de la population accueillie et à la prise en charge de jeunes enfants avec autisme et TSA, ainsi qu'à renforcer et approfondir ses partenariats avec les structures sanitaires et médico-sociales, au côté de ses partenaires, **l'Union Soins et Services Ile-de-France**, dénommé ci-après, l'USSIF.

L'USSIF est une structure rattachée au groupe d'Harmonie Services Mutualistes (HSM). Elle a pour mission de répondre aux besoins spécifiques d'adultes en situation de handicap, de personnes âgées dépendantes et d'enfants fragilisés, au côté de ses partenaires. Elle gère plusieurs pôles métiers.

DESCRIPTION DU PROJET

A. OBJECTIF GLOBAL

Sensibiliser et former les participants à une approche clinique spécifique et complémentaire des approches thérapeutiques.

B. OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Transmettre des informations claires en utilisant la parole, des signes et des pictogrammes
- Enseigner le programme MAKATON aux équipes du service de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent du Secteur de psychiatrie infanto-juvénile du 16^{ème} arrondissement de Paris
- Utiliser le programme de langage pour toutes activités quotidiennes

C. CONTENU DE LA FORMATION

- Notions générales sur la communication et différents types de handicap.
- Apprentissage et utilisation de 450 signes issus de la LSF
- Apprentissage et utilisation du code pictographique
- Mise en place du programme

D. PUBLIC

Médecins, psychologues, infirmiers, personnel en contact avec les patients.

E. METHODES PEDAGOGIQUES

L'alternance d'apports théoriques et de mises en situation ou cas pratiques est à privilégier.

Les outils pédagogiques employés devront être développés précisément par l'organisme dans son offre.

F. DUREE

La formation se déroulera sous forme de 6 jours répartis **sur 2 sessions de 3 jours chacune**, au courant du second semestre de l'année 2019.

Groupes

Nombre de stagiaires : 12 stagiaires.

Site de la formation

En intra : Centre de jour pour jeunes enfants - à l'Institut Paris Brune (IPB), dans le 14^{ème} arrondissement de Paris (1^{er} étage – aile gauche).

G. EVALUATION

Evaluation à chaud : réalisée systématiquement le dernier jour de la formation en fin de session

Evaluation à froid : réalisée par le service de la formation continue sur certaines formations définies comme axes prioritaires.

H. CONFIDENTIALITE

Le prestataire retenu s'engage à respecter la confidentialité concernant toute information recueillie au cours du travail.

CONDITIONS

A. CONDITIONS FINANCIERES

Le prix proposé comprendra :

- les frais pédagogiques
- la documentation délivrée aux stagiaires
- les frais liés au déplacement du (des) formateur(s) (si justifiés).

Le cout de cette prestation fera l'objet de deux factures, compte-tenu des financeurs différents, à savoir le Centre Hospitalier Sainte-Anne et l'Union Soins et Services Ile-de-France, du fait de la mise à disposition par ces derniers de professionnels éducatifs et administratif. Sa répartition sera précisée ultérieurement à l'organisme formateur retenu.

A l'issue de cette consultation, deux conventions de formation seront conclues entre l'organisme retenu :

- *L'une entre l'organisme et le Centre hospitalier Sainte Anne*
- *Et l'autre entre l'organisme et l'Union Soins et Services Ile-de-France.*

B. CONDITIONS FINANCIERES

Contenu de la réponse

- description précise du programme proposé,
- description de la méthode envisagée,
- transmission des supports pédagogiques utilisés pendant la formation,
- communication du matériel pédagogique nécessaire au bon déroulement de la formation (magnétoscope, spécificité de la salle...),
- documentation remise au stagiaire à l'issue de la formation,
- plan prévisionnel d'action,
- engagement sur les délais d'exécution ;
- présentation du (des) formateur(s) (CV joint),
- présentation de l'organisme,
- expérience de l'organisme dans le domaine considéré,
- Numéro d'existence en tant qu'organisme formateur à préciser.

Conditions d'envoi ou de remise des offres

Le pli contenant l'offre sera envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences
Site Sainte-Anne
Service de la Formation Continue
1 rue Cabanis
75674 Paris Cedex 14

Le Centre Hospitalier Sainte-Anne se chargera par le biais de l'encadrement supérieur du Service de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent du Secteur de psychiatrie infanto-juvénile du 16^{ème} arrondissement de Paris de communiquer une copie des offres reçues à l'Union Soins et Services Ile-de-France.

Délai de la réponse : 1^{er} mars 2019

Date limite de réception des offres est fixée au : 1er mars 2019.

Les dossiers parvenus ou remis après la date limite de dépôt ainsi que ceux qui n'auront pas respecté les conditions de réception ci-dessus mentionnées ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

C. COMMUNICATION DES RESULTATS

Signification du choix :

Si votre proposition retient notre attention, vous serez informés par téléphone ou télécopie.

Contacts et renseignements complémentaires :

Pour obtenir tout renseignement complémentaire relatif à la présente offre, il conviendra de formuler une demande par mail à la formation continue

E-mail : m.lemoal@ghu-paris.fr et e.cottin-loubaresse@ghu-paris.fr